

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed SRIENI, Denis TOUW, Gregory BULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Ibrahim KARAKUS, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Natation pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour la participation à un meeting à Châteauroux (Indre)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment l'article 10,

Conformément à l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relative aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € et à l'obligation de contracter avec les dites associations,

Considérant la convention d'objectifs entre la Ville et l'association,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant à la convention entre la Ville et le l'association Gennevilliers Natation pour le versement d'une subvention exceptionnelle relative à l'organisation d'un meeting sportif à Châteauroux (Indre) pour les groupe avenir, jeunes et juniors faisant de la compétition qui se déroulera du 17 au 18 juin 2023. Il a pour but de prolonger les compétitions annuelles dans des conditions optimales.

Considérant la volonté municipale de permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités sportives et éducatives,

Considérant que l'association Gennevilliers Natation participe de manière importante au développement de la pratique sportive sur la Ville,

Considérant que la Ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Gennevilliers Natation,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Gennevilliers Natation afin de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 800 € pour participer à l'organisation de ce meeting sportif.

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 31340

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état
le 05/07/2023
Affiché le 06/07/2023
Exécutoire le 06/07/2023

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 5 juillet 2023